

« La Charmille »
Rue des Vignobles, 2

Thiméon, le 28 juin 2021

6230 THIMEON

AVIS GENERAL.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

CONCERNE : phase de déconfinement dans notre établissement.

En fonction de nouvelles directives ministérielles régissant différentes modalités dans le cadre du déconfinement lié au coronavirus, vous trouverez ci-après les modalités d'application dans notre établissement, plus particulièrement en ce qui concerne les visites et sorties.

Les visites.

Chaque visiteur doit se conformer aux mesures reprises ci-dessous :

- la pratique de l'hygiène des mains (lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique) est obligatoire pour le visiteur et le résident :
 - o à l'entrée et à la sortie de l'établissement,
 - o en surplus, à l'entrée et à la sortie de la chambre ;

La prise de température reste de mise.

- le port du masque chirurgical par le visiteur est obligatoire dans tout l'établissement, ce dernier devant venir avec son propre gel (le cas échéant, « La Charmille » peut vous en proposer au prix de 3 €) et son propre masque ;

- les visiteurs au nombre de 4 maximum en même temps peuvent changer d'un jour à l'autre. Les enfants de moins de 12 ans sont assimilés à des visiteurs ;

- des contacts étroits (contacts câlins) entre le résident et ses visiteurs sont tolérés mais limités. Chaque visiteur et chaque résident sont informés que la vaccination protège de développer une forme sévère de la maladie une fois contractée mais, à ce stade des connaissances, nous ne savons pas s'il protège ou pas de la contagion du virus par une personne vaccinée ;

- la remise d'objets ou produits alimentaires en direct entre visiteurs et résidents est autorisée sans respect d'une période de quarantaine de

l'objet ;

Les formulaires d'attestation sur l'honneur sont maintenus et un registre est complété dans le cadre du tracing ;

En ce qui concerne les chambres à deux lits, les bulles de visiteurs ne se rencontrent idéalement pas. L'une des bulles est invitée à se déplacer vers un autre lieu favorable au respect de l'intimité.

Le visiteur qui ne respecte pas ces règles pourra se voir refuser l'accès à la maison de repos pendant le temps décidé par la direction.

Les sorties.

Les promenades, sorties en famille ou activités extérieures, dans les conditions autorisées pour tout citoyen, restent soumises au respect des gestes barrières (distanciation, hygiène des mains, port du masque à chaque fois que la distanciation ne peut être observée) ; les résidents portent un masque chirurgical qui leur aura été fourni gratuitement par l'établissement. La quarantaine des résidents au retour de leur sortie n'est pas d'application si la sortie ne dépasse pas 48 h. Toutes les sorties doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Un résident non vacciné de retour d'un long séjour en famille (>48 h) sera considéré et testé comme un contact à "haut risque" (2 tests) et isolé pendant 10 jours. Toujours pour les longs séjours, le résident vacciné doit juste subir les deux tests.

Nous souhaitons limiter les visites jusque 18h et nous déconseillons les visites le matin afin de donner la priorité aux soins.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à toute notre considération.

Pascal TAVIER,

Directeur.

